

FORMATION SST



**SAUVETEUR
SECOURISTE
DU TRAVAIL (SST)**



CHALON-SUR-SAÔNE

- **SST FORMATION INITIALE :**
LES 02 ET 03 DÉCEMBRE 2024
- **SST MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES:**
LE 25 SEPTEMBRE 2024

Pour qui?

Un membre du personnel, volontaire ou désigné, dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et sur chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours et où ont effectués de travaux dangereux.

ARTICLE R.4224-15 du code du travail:

Pour que son certificat reste valide, le SST doit être recyclé dans les 24 mois qui suivent la formation initiale

Objectifs:

*Intervenir de façon adaptée face à une situation d'accident de travail
Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise*



**CONTACTEZ
LE SERVICE FORMATION
DELPHINE GAUDILLÈRE
03.85.90.97.77**

d.gaudillere@capeb71.fr

Le service formation est à votre disposition pour tout renseignement concernant les modalités d'inscription et les possibilités de prise en charge.